



Fédération nationale des communications



Montréal, 8 février 2012

Monsieur Réjean Beaudet, président  
Syndicat des employés de TVA  
SCFP- local 687  
1635, boulevard de Maisonneuve Est  
bureau 1 A  
Montréal, Québec H2L 2B6  
[scfp687@bellnet.ca](mailto:scfp687@bellnet.ca)

Monsieur Beaudet,

C'est avec stupéfaction que les membres de l'exécutif de la Fédération nationale des communications ont appris la décision de votre employeur de vous suspendre pour avoir pris publiquement la défense d'une de vos membres. Même après avoir pris connaissance des motifs invoqués par la direction de TVA, nous continuons de croire que cette sanction est totalement inadéquate. Après réflexion, elle nous apparaît même abusive dans la mesure où votre employeur, en vous interdisant d'exercer vos responsabilités de président, s'ingère directement dans les affaires syndicales.

C'est pourquoi nous tenons à vous signifier personnellement, ainsi qu'à votre équipe et à vos membres, notre appui et nos encouragements à contester cette suspension. Nous le ferons également publiquement par un communiqué adressé aux autres médias.

Cette mesure disciplinaire qui vous a été imposée par la direction de TVA affecte l'ensemble du mouvement syndical et elle doit être dénoncée pour ce qu'elle est : un déni et un mépris du droit fondamental des syndiqués à choisir leurs représentants.

Syndicalement et amicalement,

Pierre Roger  
Président  
Fédération nationale des communications